

# PROJET D'ACCUEIL DE JEUNES

Ifac Saint Martin de Crau

POLE JEUNESSE 1 place George Brassens 13310 Saint Martin de Crau

[www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-Saint-Martin-de-Crau](http://www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-Saint-Martin-de-Crau)

Accueil : 04 90 47 95 55 / 06 58 70 12 57

# TABLES DES MATIERES

1. L'association.....	2
2. Le projet éducatif.....	2
3. La situation géographique.....	3
4. L'organigramme .....	3
5. Préambule :.....	4
6. Descriptif de l'accueil :.....	6
7. Les horaires d'ouvertures : .....	6
8. L'organisation :.....	6
9. Les objectifs :.....	7
10. Sécurité et soins :.....	7
11. Le public : .....	8
12. L'encadrement : .....	8
13. Cotisation /tarification :.....	9
14. La communication :.....	9
15. Le budget :.....	9
16. Le partenariat :.....	9
17. Quelle démarche progressive d'évolution ? .....	10
18. Les axes d'orientation : .....	10
19. L'évaluation :.....	13
20. Les critères quantitatifs et qualitatifs fixés sont les suivants :.....	14
21. Annexe : .....	15

## Projet d'ouverture d'un accueil jeunes

### 1. L'association

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire depuis 1975, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.

### 2. Le projet éducatif

Les Points Jeunes ifac s'inscrivent dans le programme national éducatif de l'ifac.

#### Les piliers de la politique éducative de l'ifac

- Garantir sécurité et bienveillance
- Promouvoir le libre arbitre et les initiatives
- Agir en complémentarité et accompagner
- Eduquer à la citoyenneté et responsabiliser



#### Les objectifs pour une dynamique éducative de la jeunesse

- S'engager dans un projet éducatif volontaire
- Inscrire le jeune au cœur d'un dispositif
- Aider le jeune à s'ouvrir aux autres et s'épanouir personnellement
- Développer des activités qui s'inscrivent dans une logique de projet
- Favoriser le développement de l'esprit



Pour mieux connaître l'ifac et découvrir son projet associatif et éducatif : <https://www.ifac.asso.fr/>

## 3. La situation géographique

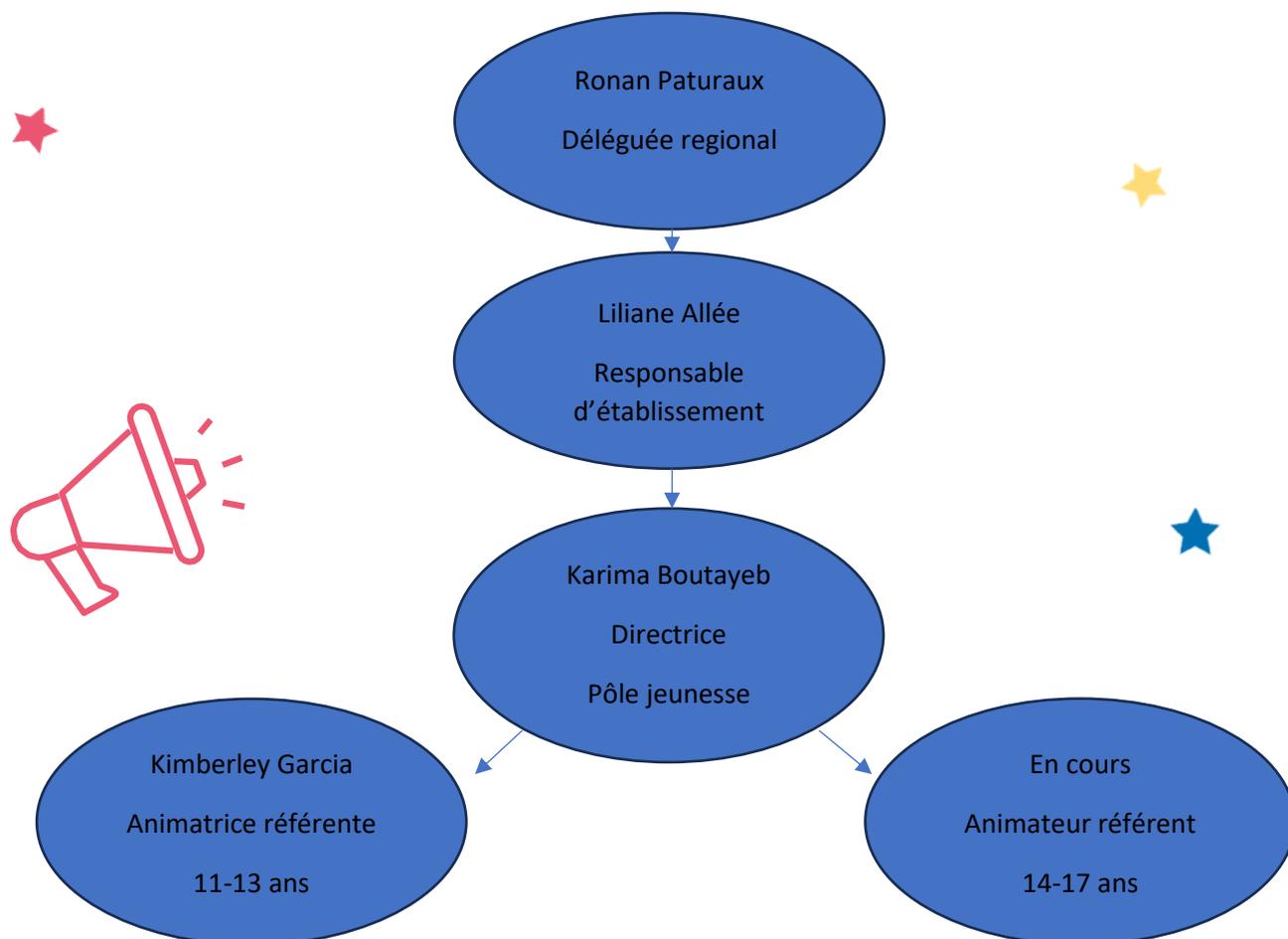


Saint-Martin-de-Crau est une commune française située dans le département des Bouches-du-Rhône, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Créée par distraction de la commune d'Arles en 1925 et dotée d'une superficie de 214,87 km<sup>2</sup>, Saint-Martin-de-Crau est la treizième commune la plus étendue de France métropolitaine (données Insee), la quatrième des Bouches-du-Rhône, après Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer et Marseille. Au recensement de 2017, la commune comptait une population de 13 385 habitants, ce qui en fait la 22e par ordre de population dans les Bouches-du-Rhône.

Au cours du XXe siècle, et particulièrement depuis les années 1970, la population de la commune s'est considérablement accrue. Le développement industriel de Saint-Martin-de-Crau et sa région en est l'explication. L'installation de l'entreprise sidérurgique Solmer, à Fos-sur-Mer, a provoqué l'arrivée d'une importante population, originaire notamment de Lorraine, sur le territoire de Saint-Martin-de-Crau. Plus récemment, le développement rapide de la principale zone industrielle de la commune, créant en quelques années plus de 1 500 emplois, a généré aussi l'arrivée de nombreuses familles. Le développement urbain de Saint-Martin se poursuit donc avec la création de plusieurs lotissements d'habitations et d'infrastructures liés à cette évolution.

## 4. L'organigramme





## 5. Préambule :

Accueillir le jeune dans le territoire constitue une mission essentielle pour la collectivité qui doit prendre en compte tous les jeunes. Pour cela, la municipalité de Saint Martin de Crau a confié depuis le premier septembre 2023 la gestion du pôle jeunesse à ifac, dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 5 ans.



Depuis son ouverture le premier septembre 2023, le pôle jeunesse a accueilli des jeunes âgés de 11 à 17 ans. Dans la continuité de la précédente convention avec le précédent organisateur mais surtout dans le respect de la convention DSP signée avec la municipalité, un accueil de loisirs a été mis en place pour accueillir les jeunes âgés de 11 à 14 ans durant les vacances scolaires et nous envisageons l'ouverture d'un accueil de jeunes pour les 14 à 17 ans avec une demande de dérogation pour les 11/13 ans.

En effet, durant ces deux mois et demi de fonctionnement, nous avons constaté la présence d'un important nombre de jeunes âgés de 11 à 13 ans qui sont présents sur les différents temps d'accueil. Le collège étant à proximité (500 mètres environs), les jeunes viennent au pôle jeunesse en sortant des cours. Ces jeunes ne souhaitent pas s'inscrire dans le cadre d'un accueil de loisirs classique mais fréquenter une structure à leur rythme et en fonction de leur besoin. A ce propos, le diagnostic élaboré dans le cadre de la mise place du pôle jeunesse en 2015 faisait état de cette problématique ; les jeunes âgés de 11 à 13 ans ont besoin d'un accueil qui soit à la fois adapté à leur besoins (entrée et sortie libre, des activités adaptées...) mais aussi adapté au besoin des parents (un accueil sécurisé, identifié par les parents...).

Afin de répondre à ce besoin nous souhaiterions intégrer cette tranche d'âge dans notre projet d'ouverture d'accueil de jeunes. En effet, les moyens humains dont nous disposons (une direction à temps plein et deux animateurs à temps plein) ainsi que les moyens matériels (trois salles d'activités aménagées) + une salle multimédia, nous permettent d'organiser l'accueil à la fois des 11/13 ans et des 14/17 ans.



L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des jeunes par l'ouverture d'un accueil jeunes, véritable point relais. Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échanges accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire.

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression, d'informations et d'élaboration de projets.

Mais la première étape consiste à aménager un espace avec et pour les jeunes. Pour cela depuis le premier septembre des concertations avec les jeunes accueillis sont réalisées avec la mise en place d'une boîte idée, des échanges avec les jeunes durant les temps d'accueil ont également été mis en place. C'est ainsi qu'à ce jour des travaux de peinture sont en cours, des achats de matériels ont été réalisés (matériels sportif, un babyfoot, un rétroprojecteur, du mobilier...).



# Commune de Saint-Martin-de-Crau

La fonction d'accueil ne peut se réduire à la seule fonction de garde ou de surveillance. L'accueil consiste à recevoir le jeune en se posant ces deux questions :

- Accueillir pour quoi faire ?
- Accompagner vers quoi ?



Chacune de ces fonctions doivent l'une et l'autre conduire le jeune vers des propositions d'activités ludiques et éducatives.

L'Accueil Jeunes sera ainsi un lieu de rencontres, d'échanges où l'animateur se tient à l'écoute des adolescents, des jeunes et impulse des projets. Il a pour mission de suivre les projets en apportant aux jeunes une aide dans leurs démarches. Il n'est pas là seulement pour proposer un programme d'activité mais plutôt pour amener le jeune à s'investir dans la réalisation de ses propres projets d'activités. Il ne doit pas assister le jeune mais lui permettre de devenir autonome.

Pour cela, des programmations seront mises en place hors et pendant la période de vacances scolaires auxquelles s'ajouteront les projets élaborés avec les jeunes.

Enfin, l'Accueil jeunes doit s'ouvrir sur son environnement, en permettant l'accès des jeunes qui le fréquentent, à des activités qui existent sur le territoire local.

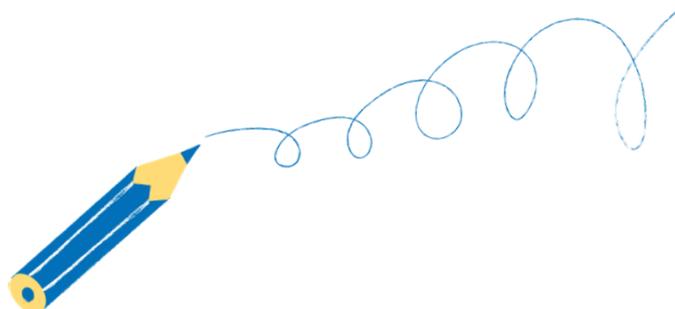
L'Accueil Jeunes se situera alors au cœur d'une dynamique locale, en offrant aux jeunes un lieu de découverte, d'initiation et d'expérimentation en partenariat avec les différents acteurs locaux.

A ce jour, plusieurs rencontres ont été organisées avec les partenaires locaux notamment l'espace multimédia, l'ADDAP13, collège, mission locale, foyer delta sud, Centre de Développement Culturel, des actions ont été réalisées avec certains durant les vacances de la Toussaint.

Pendant les vacances d'automne, deux actions ont été mises en place avec l'espace multimédia dans le cadre d'animation de sensibilisation et de prévention ; les deux thématiques abordées sont les suivantes : le harcèlement et le look des ados.

De plus le pôle jeunesse a la responsabilité de faire le diagnostic de territoire sur la jeunesse (demande de la municipalité).

Enfin, le lien avec les parents est essentiel. Du fait de son fonctionnement (entrée et sortie libres), les jeunes pour la plupart viennent seuls, l'équipe d'animation n'a pas de contact régulier avec les parents. Afin de créer du lien et faire venir les parents à l'accueil jeunes, des temps de rencontres parents/ados sur des thématiques qui les concernent seront mises en place sous différentes formes : soirées, sorties communes, conférences...



## 6. Descriptif de l'accueil :

L'accueil Jeunes se situe place Georges Brassens. Il est idéalement situé ; il se trouve en effet à quelques mètres du collège et du centre-ville. La structure, d'une superficie de 372 m<sup>2</sup>, est composée de trois grandes salles d'activité, une cuisine, 3 sanitaires, un espace d'accueil pour les parents (inscription et information) et deux bureaux.



## 7. Les horaires d'ouvertures :

Durant les temps scolaires les jeunes sont accueillis les mercredis et samedis de 13h30 à 18h et les mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30 ainsi que du lundi au vendredi de 13h30 à 18h pendant les vacances scolaires (Possibilité d'accueil également en soirée en fonction des projets).



## 8. L'organisation :

L'Accueil Jeunes fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert (entrées et sorties possibles sans contrainte). Les jeunes sont sous la responsabilité du directeur et des animateurs présents dès leur entrée dans la structure.

Un registre d'appel permet de connaître le nombre de jeunes présents dans la structure.

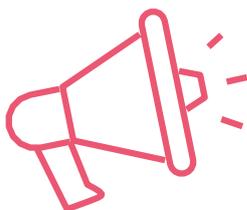
Une déclaration sera effectuée pour l'accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Une deuxième déclaration sera effectuée pour les jeunes âgés de 11 à 13 ans. Ils seront accueillis conjointement aux jeunes âgés de 14 à 15 ans et bénéficieront d'un taux d'encadrement de 1 animateur pour 12 jeunes.

Une décharge sera demandée aux parents pour aménager les modalités d'accueil afin de les rendre plus libre. En effet, comme pour les 14/17 ans, l'accueil se fera sous forme d'accueil libre avec entrée et sorties sans contrainte.

Une assurance Ifac couvre les jeunes et l'ensemble du personnel de la structure. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

Mme Boutayeb, diplômée d'un DEJEPS DPTR, responsable du pôle jeunesse aura en charge la mener de ce projet.



## 9. Les objectifs :

### Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté

- ✓ Rédiger des règles de vie communes, élaborer un règlement intérieur
- ✓ Proposer des temps de débats, échanges sur des thèmes concertés avec les jeunes

### Agir avec et pour les jeunes :

- ✓ Mettre en place un lieu d'accueil convivial avec des activités adaptées, accessibles et ouvertes à tous
- ✓ Proposer et accompagner les projets individuels et collectifs
- ✓ Impliquer les jeunes dans la gestion de l'accueil jeunes en créant un comité de jeunes, en organisant des échanges sur l'élaboration des programmes d'activités
- ✓ Impliquer les jeunes dans la vie locale (manifestations et actions proposées par la ville...).

### Investir les lieux de vie des jeunes :

- ✓ Organiser des animations à l'extérieur, dans les lieux fréquentés par les jeunes (city stade, skate parc et infrastructures mises à disposition par la commune...)
- ✓ Donner plus de visibilité à nos actions (adapter et diversifier les outils de communication)
- ✓ Organiser des temps de présences à l'extérieur en partenariat avec les éducateurs de l'ADDAP13

### Construire une veille partagée sur les problématiques jeunes

- ✓ Dynamiser le partenariat avec des temps d'échange en collaboration avec les acteurs locaux
- ✓ Mettre en place des actions communes avec mutualisation des moyens

## 10. Sécurité et soins :

L'animateur est responsable de la pharmacie et de son contenu. Il doit prendre soin de noter chaque soin prodigué et doit informer le directeur des éventuels problèmes survenus.

Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité. La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée.



# Commune de Saint-Martin-de-Crau

## 11. Le public :

Le public de l'Accueil Jeunes est composé d'adolescents et de 14 à 17 ans issus principalement de la communauté de Saint Martin de Crau. Des jeunes issus des villes environnantes et fréquentant le collège sont également accueillis ponctuellement. C'est le cas par exemple des jeunes qui viennent à l'accueil de jeunes en attendant leur bus.

Il y a une forte mixité sociale, ce sont des jeunes de toutes origines sociales et culturelles.

Il existe un foyer ; le foyer "delta sud" sur la commune avec qui un partenariat est mis en place. Nous accueillons ainsi des jeunes en urgence. A ce jour nous avons accueillis deux jeunes.

Il est de même pour les enfants en situation de handicap habitant la commune et fréquentant l'IME d'Arles, un partenariat est mis en place. A ce jour, nous avons accueillis 3 jeunes fréquentant l'IME d'Arles.

L'accueil des jeunes en situation d'handicap est envisagé dans le cadre de l'accueil jeunes. A ce propos, des rencontres avec des parents de jeunes en situation de handicap ont été organisées et des partenariats avec les structures spécialisées sont envisagés avec mise en place de convention.

## 12. L'encadrement :

L'équipe d'animation de l'accueil de jeunes est composée d'une direction et deux animateurs à temps plein.

### Le rôle de la direction :



- Assurer la cohérence éducative
- Rôle de formateur auprès de son équipe et des jeunes
- Être garant du respect de la réglementation
- Développer des partenariats avec les acteurs du territoire (associatifs et institutionnels)
- Gestion administrative
- Gestion financière

### Le rôle des animateurs :



- Assurer la sécurité des jeunes
- Être garant du bon déroulement des activités
- Assurer le suivi, la mise en place et l'évaluation du projet pédagogique
- Accompagner les jeunes dans leurs projets
- Orienter les jeunes vers les partenaires en fonctions de leurs besoins



## 13. Cotisation /tarification :

Une cotisation annuelle de 8 euros est demandée. De même, une participation financière est demandée pour les sorties à hauteur de 50% du cout de l'activité.



## 14. La communication :

La communication de l'Accueil Jeunes est très importante, que ce soit envers les jeunes, les parents et les partenaires. Les supports de communication doivent s'adapter aux publics.

Pour cela divers outils de communication sont utilisés : le site ifac Saint Martin de Crau, affiches, flyers... et nous envisageons de communiquer également avec les jeunes via les deux réseaux sociaux suivants Snapchat et Instagram qui seront prochainement créés.



## 15. Le budget :

L'Accueil Jeunes dispose d'un budget de fonctionnement.

Il peut également accompagner les jeunes pour toute demande de financement dans le cadre de projets spécifiques.

## 16. Le partenariat :

L'Accueil Jeunes est amené à travailler avec de nombreux partenaires. Les principaux partenaires institutionnels et financeurs sont les suivants :

La DDETSPP est un des partenaires importants de l'Accueil Jeunes, elle nous permet d'obtenir l'habilitation et pose les cadres de nos actions pour accueillir des jeunes.

On retrouve également comme partenaire l'éducation nationale qui va nous permettre de pouvoir aller à la rencontre des jeunes mais également d'élaborer des actions ensemble visant leurs quotidiens.

Partenaires financiers qui sont la CAF et la MSA. L'Accueil Jeunes répond à plusieurs appels à projets qui permettent d'obtenir des aides financières pour développer les projets de la structure. Ces appels à projets permettent ainsi d'atteindre les objectifs de l'Accueil Jeunes.

Sur le plan local, avant tout la Commune de Saint Martin de Crau est notre partenaire clef. Au-delà d'un budget financier alloué à la structure qui nous est accordée chaque année, la commune à travers les divers services est toujours un soutien, un accompagnement et un partenaire d'action important.

Des partenariats seront également établis avec les acteurs sociaux et les acteurs de la jeunesse tels que l'ADDPA13, l'espace multimédia le foyer delta sud, mission locale, centre de développement culturel...





## 17. Quelle démarche progressive d'évolution ?

L'accueil de jeunes est destiné aux jeunes âgés de 14 à 17 ans mais comme indiqué dans le préambule, il existe un besoin sur la commune de Saint Martin ; un besoin social particulier à savoir l'accueil des 11/13 ans qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un accueil de loisirs classique. Ce besoin a été également remonté par les parents qui souhaiteraient que leur enfant soit accueilli dans un cadre sécurisé avec une équipe d'animation identifiée et un accueil adapté.

Afin de répondre à ce besoin spécifique sur la commune de Saint Martin de Crau, nous souhaiterions intégrer l'accueil des 11/13 ans dans la convention de l'accueil jeunes.

Une décharge sera demandée aux parents pour aménager les modalités d'accueil afin de les rendre plus libre. En effet, comme pour les 14/17 ans, l'accueil se fera sous forme d'accueil libre avec entrée et sorties sans contrainte.

Cette première étape nous permettrait de d'institutionnaliser l'accueil des 11/13 ans et prendre ainsi en compte ce public dans nos différents projets et demandes de financement.

La deuxième étape, qui sera lancée en même temps que la première sera celle de la captation des jeunes. Etape dense, avec beaucoup de paramètres à prendre en compte puisque la réussite de cette démarche d'évolution passera de facto par une augmentation de la fréquentation du public ciblé. Cet aspect quantitatif sera un des fils conducteurs dans la mise en place de ce travail mais ne suffira pas à lui-même. Il sera couplé à son aspect qualitatif, à savoir la montée en puissance de l'offre pédagogique. Nous y reviendrons en détails dans les quelques lignes plus bas.

## 18. Les axes d'orientation :



- Prendre la mesure de la fréquentation à un instant T, c'est-à-dire dès le début de la gestion opérationnelle. L'objectif étant double celui de connaître le seuil de fréquentation et de pouvoir déceler la mécanique qui la fait tourner. Pour ce faire, un référentiel spécifique sera créé en s'appuyant sur les items suivants : observer le rythme des allers/venues des jeunes, analyser les présences dans le temps, repérer le ou les différents groupes établis, caractériser les individualités et dégager les impacts sur le collectif. Il sera important de s'assurer que le ou les groupes en place ne bloquent pas l'accès à d'autres jeunes. Par exemple, un groupe peu véhiculer (à tort ou à raison) une image négative de la structure ou encore si celui-ci est trop jeunes, les 14 ans et + peuvent avoir une représentation trop infantilisante du pôle jeunesse.
- Un travail d'analyse sur le socle du projet de fonctionnement : s'assurer que l'image de la structure soit bonne et qu'elle rayonne à forte intensité sur tout le territoire, identifier le niveau de communication de la structure (est-elle suffisante ? comment s'établie -elle ? y a-t-il une communication digitale en temps réel auprès des plus grands ?), évaluer la pertinence du choix des horaires d'ouvertures (ils doivent être stabilisés et doivent correspondre au besoin du public visé), exercer une veille sur le prix de l'adhésion afin que ce dernier soit accessible au plus grand nombre.

## Commune de Saint-Martin-de-Crau

- Communication externe, orale et informelle aux abords des lieux de vie des jeunes : aller à la rencontre des futurs adhérents dans des lieux « repères » pour eux comme le skate parc, le city stade, ou encore les équipements sportifs ouverts. Fréquence de l'action à adapter selon les besoins repérés au fil du temps.
- Mettre en place une stratégie partenariale de sorte à travailler de façon continue sur le recrutement des jeunes.
- Nommer des animateurs ambassadeurs qui auront pour mission de se faire connaître et de faire connaître la structure en proposant aux établissements scolaires du secteur des permanences d'animation sur les moments interclasses (pause méridienne ou créneaux horaire non couverts par les professeurs)
- Proposer une mise à disposition de services civiques aux établissements qui pourraient en avoir besoin sous la forme d'une convention. Les engagés, recrutés par l'IFAC, auront des missions spécifiques comme l'animation d'un foyer socioéducatif. Rôle de porte-parole auprès des jeunes pour les informer sur les activités en cours, à venir du pôle jeunesse (rôle complémentaire aux animateurs ambassadeurs)
- Développement de programmes d'activités interactifs et innovants dans le but de favoriser les échanges entre le public. En effet, les jeunes recherchant de la connexion entre eux, il est donc judicieux de faire de ce constat une porte d'entrée vers les activités. La rareté et la réflexion seront au centre de chaque activité proposée. L'idée est de séduire le public en soignant la dimension réflexive de la proposition et en développant du contenu pour lequel il n'a pas la possibilité de le créer par lui-même. Exemple avec les activités « pré-pro » pour les 15/17 ans en proposant une après-midi pâtisserie dans les cuisines d'un grand pâtissier étoilé de la région.
- Déploiement d'actions événements tout public sur le territoire. Ce travail vise à promouvoir le savoir-faire du pôle jeunesse en matière d'animation. Le but est de montrer ce que l'on fait pour être plus facilement identifiable lors de nos différentes campagnes de communication. Par exemple, organiser un vide grenier sur un période charnière pour le pôle jeunesse. Démarrer avec une grande action à l'issue de la première année puis augmenter la fréquence pour arriver jusqu'à quatre actions de ce genre la dernière année.



# Commune de Saint-Martin-de-Crau

- Organisation de journées porte ouverte (JPO) : une journée par an réservée uniquement aux partenaires avec un système de roulement des structures, avec les groupes classes qui déambulent dans les locaux de l'AJ. Même configuration dans une seconde journée pour les familles et les jeunes cette fois-ci. Enfin pour travailler l'intégration des CM2, une troisième journée sera proposée aux enseignants des écoles primaires.
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement. Pour les plus jeunes, il s'agira de travailler sur la transition CM2-6ème avec une réunion d'information générale sur chaque école élémentaire, un rdv avec la famille pour toute demande de dossier d'inscription (programme, modalité d'accueil, règle d'autonomie et de déplacement) puis un suivi avec la famille sur le premier trimestre (à adapter au cas par cas).
- Pour les plus grands, cette démarche est celle de tous les instants puisque le jeune sera à l'initiative de ses différents projets dont celui des loisirs. L'animateur est positionné de telle sorte à guider, orienter et informer. Une attention particulière est apportée à l'approche de la sortie du pôle jeunesse (accompagnement vers des dispositifs existants clubs de sport associatif, service citoyen, mission humanitaire, secourisme, bureau information jeunesse...)
- Pour ces dispositifs, un animateur référent chez les plus jeunes et un animateur référent chez les plus âgés seront nommés dès la première année. A partir de la deuxième année, les intitulés de leurs missions évolueront vers le titre de chargé de l'intégration des futurs adhérents et suivi de parcours (pour les plus jeunes) et de chargé de projets jeunes et accompagnement vers la sortie (pour les plus âgés).



## 19. L'évaluation :



### Les modalités et outils d'évaluation :

- Bilans trimestriels et annuels établis par l'équipe d'animation
- Questionnaire de satisfaction jeunes et parents
- Comptes rendus des réunions avec le comité de jeunes qui sera mis en place

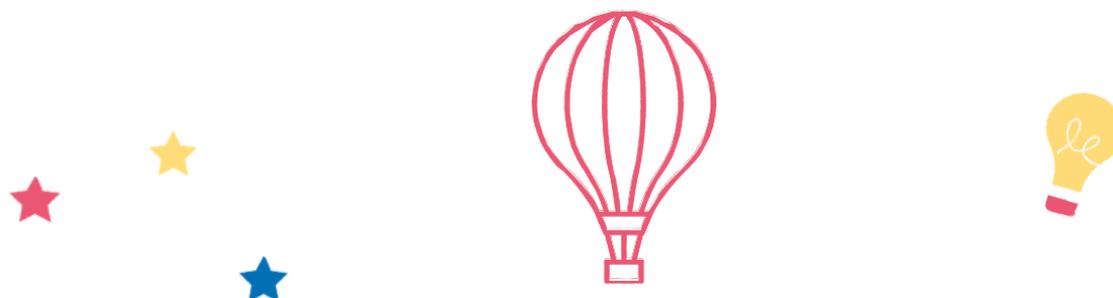
Les bilans trimestriels établis par l'équipe d'animation serviront de base pour évaluer le projet annuel dans son ensemble.

Ils seront établis à partir de grilles d'évaluation qui s'appuieront notamment sur des indicateurs suivants :

- Le nombre de jeunes avec répartition par genre, âge, quotient familial..., taux de remplissage aux soirées et aux journées à SMC, provenance des jeunes (répartition par quartiers, partenaires...)
- Taux de satisfaction (jeunes, parents, partenaires...)
- Degré d'autonomie et d'implication des jeunes dans les actions
- Fidélisation et envie des jeunes de poursuivre ces actions de s'investir dans de nouvelles actions
- Nombre de partenaires / Aides apportés par les partenaires ...

Le projet annuel sera évalué dans son ensemble à partir des critères généraux suivants :

- La pertinence : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public, au problème soulevé.
- La cohérence : la stratégie, les méthodes (moyens, activités, résultats attendus) ont-elles permis d'atteindre les objectifs visés ?
- L'efficacité : est-ce que les moyens mis à disposition (financiers, humains et matériels) ont été utilisés et optimisés. Ont-ils été suffisants ?
- L'effectivité : les actions prévues, ont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?
- L'efficacités : Quels ont été les effets produits sur le public, le contexte ? Quels changements sont intervenus ?



## 20. Les critères quantitatifs et qualitatifs fixés sont les suivants :

### Quantitatifs

- Combien de jeunes ont été touchés par ces actions ? De la commune ? Des alentours ?
- La mixité a-t-elle été mise en place ? Nombre de participants par genre, âge ? De quel milieu social font-ils partis (en se basant sur les QF) ?
- Combien de parents ont participé aux différents temps mis en place ?
- Combien de partenariats ont-ils été faits sur l'année ? Institutionnels ? Associatifs ?
- Combien de projets montés avec et par les jeunes ?

### Qualitatifs

- Les jeunes ont-ils été force de proposition sur la mise en place de projets ?
- Nos partenariats se sont-ils consolidés ?
- Avons-nous atteint les différents objectifs fixés pour ces actions ?
- Les jeunes ont-ils été investis lors des différents temps ?
- Une valorisation des différentes actions a-t-elle été imaginée ?
- Les familles ont-elles été informées des différents contenus de ces actions ?
- Les jeunes ont-ils acquis de nouveaux savoirs faire, savoirs être ou savoirs ?
- L'accueil de jeunes, est-il identifié comme lieu de référence auprès des jeunes pour des recherches, de la création de l'accompagnement de projet ?

Ces critères ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés, ajustés au cours de l'année en fonction du réajustement des objectifs.

C'est en particulier lors des réunions de préparation et bilan avec l'équipe d'animation et de direction, qu'ont lieu les échanges sur les objectifs et qu'est réalisée l'évaluation. Cette dernière est basée sur les retours enfants, parents, et sur les observations de l'équipe.



## 21. Annexe :

### Décharge parents / Accueil jeunes

#### Renseignement concernant l'enfant

Nom/Prénom : ..... Sexe : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

#### Renseignements concernant les parents

Nom/Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Mail : .....

#### Autorisations

L'accueil se fera sous forme d'un accueil libre (entrées et sorties sans contraintes).

Je soussigné ..... parent de l'enfant .....  
autorise mon enfant à fréquenter l'accueil jeunes durant les différents temps d'ouverture.

J'autorise mon enfant à rentrer seul :                      Oui                       Non

Dans le cadre de sa communication l'accueil jeunes a recourt aux réseaux sociaux (snap et Instagram)  
pour communiquer sur les différentes animations proposées.

J'autorise mon enfant à communiquer son compte à l'équipe d'animation :    Oui                       Non

Date : .....

Signature des parents

# Commune de Saint-Martin-de-Crau

